

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016**

**DELIBERATION N°CC/2016.00509**

**RETRAIT DE LA DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2016 - AVENANT A LA CONVENTION DE CONCESSION DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 25 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131  
Nombre de présents : 102  
Nombre de pouvoirs : 20  
Nombre de voix : 122

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Patricia CORTEY, Mme Joëlle COUSIN, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Eliane LEGROS, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Babette LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX,

RECOPEN PREFECTURE  
Le 12 décembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161123-D20160050910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161212

Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Lionel SAUGUES,  
M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,  
Mme Sylvie THIZY, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, Mme Marie-Hélène THOMAS,  
M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND,  
Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jean-Michel PAUZE,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,  
Mme Catherine CHAPRON donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Rémy GUYOT,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLO,  
M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Babette LUYA,  
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Marc ROSIER donne pouvoir à Mme Annick ROATTINO,  
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Michel BEAL, M. Henri BOUTHEON, Mme Hélène BRUYERE,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Pascale MARRON,  
M. Florent PIGEON, Mme Joelle RICARD, M. Maurice VINCENT

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016**

### **RETRAIT DE LA DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2016 - AVENANT A LA CONVENTION DE CONCESSION DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Avant le 31 décembre 2015, les communes de Saint-Etienne Métropole étaient toutes couvertes par un contrat de concession pour la compétence de distribution publique de gaz naturel. La Commune de Saint-Etienne disposait d'un contrat signé avec GRDF, et les 44 autres Communes de la Communauté Urbaine avaient transféré leur compétence au SIEL, et étaient donc couvertes par un contrat de concession signé entre ce Syndicat et GRDF.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Saint-Etienne Métropole est devenue Communauté Urbaine et a intégré le contrat de concession signé entre le SIEL et GRDF. La Communauté Urbaine s'est substituée automatiquement au SIEL dans le contrat entre le syndicat et GRDF pour les 44 Communes de son périmètre, hors Commune de Saint-Etienne, en vertu de l'article L.5215-22 du code général des collectivités territoriales. Pour Saint-Etienne, Saint-Etienne Métropole a repris automatiquement à son compte le contrat signé entre cette Commune et GRDF.

Le 30 juin 2016, le Conseil Communautaire de Saint-Etienne Métropole a délibéré pour passer un avenant au contrat de concession avec GRDF dans le but d'uniformiser la gestion des deux contrats (la Ville de Saint-Etienne d'une part, les 44 autres communes d'autre part).

Par courrier datant du 16 novembre 2016, le Préfet de la Loire a demandé à Saint-Etienne Métropole de retirer la délibération du 30 juin 2016. En effet, le contrôle de légalité estime que l'avenant mis en délibération ne pouvait être signé sans la validation de toutes les parties, à savoir Saint-Etienne Métropole, le SIEL et GRDF.

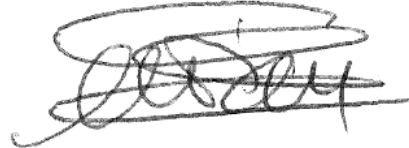
Aussi, il convient de retirer la délibération du 30 juin 2016 en rappelant qu'en vertu de l'article L.5215-22 du code général des collectivités territoriales la communauté urbaine a repris à son compte le contrat passé entre la Ville de Saint-Etienne et GRDF et est substituée de fait au SIEL pour les 44 communes de son périmètre dans le contrat signé entre le syndicat et GRDF.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **retire la délibération du 30 juin 2016 : Avenant à la convention de concession pour le service public de distribution publique de gaz naturel sur son territoire.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

**Gaël PERDRIAU**